

CHARTRE DE L'AMBASSADEUR ÉTUDIANT

Année universitaire 2026-2027

Le programme Ambassadeurs Étudiants de Montpellier Management a pour objectif de valoriser l'engagement étudiant et de promouvoir l'établissement auprès des futurs étudiants, des partenaires et du grand public.

En rejoignant ce programme, chaque ambassadeur devient un représentant de Montpellier Management. Il s'engage à adopter un comportement exemplaire, à contribuer positivement à l'image de l'établissement et à participer activement aux missions proposées.

1. Les engagements de l'ambassadeur

En intégrant le programme, je m'engage à :

- Représenter Montpellier Management de manière positive et bienveillante ;
- Respecter les valeurs de l'établissement ;
- Adopter un comportement professionnel lors des événements et dans mes communications ;
- Fournir des informations sincères et exactes sur mon expérience étudiante ;
- Respecter les personnes, les opinions et la diversité de chacun ;
- Contribuer activement au programme tout au long de l'année universitaire ;
- Porter, lorsque cela est demandé, les supports d'identification remis par Montpellier Management (badge, t-shirt, etc.) ;
- Respecter les consignes données par le service communication.

2. Les missions et récompenses

LES MISSIONS

Les missions du programme Ambassadeurs Étudiants se dérouleront du **vendredi 4 septembre 2026 au vendredi 30 avril 2027**. Ces missions peuvent être proposées par le service communication au cours de l'année via le canal WhatsApp ou être spontanées parmi la liste ci-dessous. La liste des missions auxquelles pourront contribuer les étudiants ambassadeurs :

Représenter Montpellier Management

- Présentation de Montpellier Management dans des lycées/ IUT : **40 pts**
- Participation bénévole au Salon ENSUP / JPO / remise de diplômes : **35 pts**

Créer du contenu

- Contribution à de la création de contenu audiovisuel avec le service communication (interview, témoignage, contenu pour les RS...) : **30 pts**
- Contribution à de la création de contenu rédactionnel avec le service communication (rapport d'activité, article...) : **25 points**
- Réaliser un reel et/ou tiktok validé par le service communication : **20 pts**

Faire rayonner la communauté

- Ouvrir une discussion / répondre à des discussions à propos de Montpellier Management sur Reddit : **20 pts**
- Laisser un avis (Google / Diplomeo) : **20 pts**

- Publier sur LinkedIn à propos de son expérience (3x/an max) : **10 pts**
- Ajouter Montpellier Management sur son profil LinkedIn : **5 pts**

Chaque mission est **facultative**, sauf engagement préalable de l'étudiant à y participer. Chaque mission devra être **validée par le service communication** afin de permettre l'attribution des points correspondants.

Les ambassadeurs pourront **bénéficier de supports de communication mis à disposition** par Montpellier Management (kakémonos, plaquettes, flyers, supports de présentation...). Ces supports pourront être retirés auprès du service communication sur demande.

Les ambassadeurs cumulent des points tout au long de l'année. Ces points permettent d'obtenir différentes récompenses définies par Montpellier Management.

LES RÉCOMPENSES

50 points : Kit triplète de pétanque

—> **14e au 22e** du classement : **kit triplète de pétanque** d'une valeur de 25€.

100 points : Enceintes JBL Go 5

—> **6e au 13e** du classement : **Enceinte JBL Go 5** d'une valeur de 49.99€.

150 points et + : Les grands gagnants du programme

—> **2e au 5e** du classement : **Airpods 4** d'une valeur de 124.99€

—> **1er** du classement : **Ipad A16** d'une valeur de 392.99€.

*Tous les participants suivants ayant cumulés au moins 50 points remporteront un kit de goodies MOMA.

*Le classement sera établi en fonction du **nombre de points cumulés au 30 avril 2027**. En cas d'égalité entre plusieurs participants, la récompense sera attribuée à celui ou celle qui aura atteint le nombre de points concerné en premier.

Les récompenses sont **non cumulables, personnelles et ne peuvent être ni vendues, ni échangées contre de l'argent**.

3. Fonctionnement du programme

Après avoir rempli le [formulaire d'inscription](#), chaque étudiant ambassadeur recevra un **Google Sheet individuel** lui permettant de suivre et déclarer ses actions tout au long de l'année. Chaque mission réalisée donne droit à un nombre de points défini par le service communication.

Les points sont attribués uniquement après :

- La réalisation effective de la mission entre le 04/09/26 et le 30/04/27 ;
- La transmission d'un justificatif si nécessaire ;
- Sous réserve de validation du service communication.

Le service communication **assurera la validation des missions réalisées et mettra à jour le compteur de points au fur et à mesure** de la progression de chaque ambassadeur.

Afin de faciliter la communication entre les ambassadeurs et le service communication, chaque participant sera invité à rejoindre le **canal WhatsApp** dédié au programme. Ce canal permettra de transmettre les propositions de missions, les informations pratiques et les actualités liées au programme Ambassadeurs Étudiants.

4. Les justificatifs

Selon la nature de la mission, un justificatif pourra être demandé :

- Photographie ;
- Capture d'écran ;
- Lien ;
- Vidéo ;
- Attestation de présence ;
- Validation par un membre du personnel.

Toute déclaration inexacte ou falsifiée entraînera l'annulation des points concernés et pourra conduire à l'exclusion du programme.

5. Utilisation des réseaux sociaux

Les ambassadeurs sont libres de leur ton et de leur créativité, tout en respectant les principes suivants :

- Communiquer avec respect et courtoisie ;
- Ne pas diffuser d'informations confidentielles concernant l'établissement ;
- Respecter le droit à l'image et la propriété intellectuelle ;
- Éviter toute publication susceptible de nuire à l'image de Montpellier Management ou de l'Université de Montpellier.

Les contenus réalisés dans le cadre du programme pourront être repartagés par les comptes officiels de Montpellier Management.

6. Droit à l'image

Dans le cadre du programme Ambassadeurs Étudiants, les participants peuvent être photographiés ou filmés lors des événements, missions et actions de communication organisés par Montpellier Management.

En acceptant la présente charte, l'ambassadeur **autorise Montpellier Management à utiliser son image** (photographies, vidéos, témoignages audiovisuels) pour valoriser le programme, la vie étudiante et les actions de l'établissement sur ses différents supports de communication (site internet, réseaux sociaux, supports institutionnels, campagnes de communication), **pour la durée du programme et reste valable** pour les contenus publiés pendant cette période, qui pourront continuer à être utilisés dans les archives et supports de communication de Montpellier Management.

Cette autorisation est **accordée à titre gratuit** et uniquement dans le cadre des actions de communication liées à Montpellier Management et à l'Université de Montpellier.

7. Respect des engagements

Lorsqu'un ambassadeur s'inscrit à une mission, il s'engage à être présent. En cas d'empêchement, il prévient le service communication dans les meilleurs délais afin de permettre son remplacement.

Des absences répétées non justifiées pourront entraîner une suspension temporaire ou définitive du programme.

8. Durée du programme

L'engagement est valable pour l'année universitaire 2026-2027, du vendredi 4 septembre 2026 au vendredi 30 avril 2027. L'étudiant peut quitter le programme à tout moment et renoncer à ses récompenses en informant le service communication.

Montpellier Management se réserve également la possibilité de mettre fin à la participation d'un ambassadeur en cas de non-respect de la présente charte.

9. Protection des données

Les informations collectées dans le cadre du programme sont utilisées uniquement pour assurer son fonctionnement (gestion des inscriptions, suivi des missions, comptabilisation des points et attribution des récompenses). Elles sont traitées conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles.

10. Acceptation de la charte

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à en respecter les dispositions pendant toute la durée de ma participation au programme Ambassadeurs Étudiants de Montpellier Management.